

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploiter du site CDS Services de Béville-le-Comte : extension du périmètre d'exploitation, réorganisation de l'aménagement et évolution des tonnages de déchets en transit.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1 - ICPE Sous-catégorie a) - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2718-1 : Installation de tri, transit, regroupement de déchets dangereux. La quantité présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1t. Quantité actuellement autorisée sous la rubrique 2718 : Quantité de déchets supplémentaire pour l'activité de transit sollicitée : + 37,75 t Quantité future totale sous la rubrique 2718 : 437,75 t

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la modification des conditions d'exploiter de l'établissement CDS Services, au regard de son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 26 janvier 2011.

Ces modifications concernent :

- Extension du périmètre ICPE du site : cette extension comprendra la création d'un merlon végétalisé, l'aménagement de nouvelles voiries pour les poids-lourds ;
- Modification des aménagements extérieurs : avec le déplacement du pont-basculé et le déplacement de la réserve incendie ;
- Réorganisation des activités mises en œuvre sur le site : réaménagement et réaffectation de certaines zones de stockage, déplacement de la zone de tri, création de deux portes d'accès supplémentaires pour la réception et l'expédition des déchets ;
- Évolution des activités de l'établissement : augmentation du flux annuel et des quantités à l'instant t de déchets en transit au sein de l'établissement.

4.2 Objectifs du projet

Les modifications des conditions d'exploiter projetées par l'exploitation de l'établissement CDS Service permettront :

- L'amélioration des conditions de circulation des véhicules et des engins, via la création d'une nouvelle voie de circulation pour les poids-lourds et la modification des flux de circulation au sein de l'établissement ;
- L'amélioration des conditions de stockage des déchets et des contenants, via la réorganisation des stockages et l'aménagement de nouvelles zones de stockage au sein du bâtiment d'exploitation existant ;
- L'optimisation des flux de déchets sur le site, via la révision des tonnages de déchets en transit afin de corrélérer aux tendances de collecte actuel des déchets et des contraintes d'expédition de ces derniers vers les exutoires de traitement agréés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en œuvre des modifications d'exploitation du site implique :

- Au niveau de la parcelle 138 et d'une partie des parcelles 127 et 140 de la section ZK :
 - Excavation de la terre au niveau du tracé de la voirie poids-lourds ;
 - Terrassement de la zone pour la création de la nouvelle voirie dédiée à la circulation des poids-lourds ;
 - Création d'un merlon végétalisée à partir des terres excavées et éventuellement d'un apport extérieur, pour créer un écran acoustique et visuel vers les habitations les plus proches.
- Au niveau du bâtiment d'exploitation :
 - Ouverture sur deux façades pour la création de deux portes d'accès dédiées à la réception et à l'expédition de déchets ;
 - Création de deux nouvelles alvéoles de stockage (A5 et 12) délimitées par des parois REI120 et une porte coupe-feu dans le cas de l'alvéole A5, dédiée aux déchets non dangereux, et par des parois et une toiture grillagées pour l'alvéole A12, dédiée aux déchets d'aérosols ;
 - Création d'une nouvelle paroi coupe-feu REI120, associée à une porte coupe-feu 2 heures, pour délimiter la zone de prétraitement des emballages et matériaux souillés du reste de l'établissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet porté par la société CDS Services impliquera :

- L'augmentation des tonnages de déchets en transit à l'instant t, les déchets étant répartis dans les alvéoles dédiées, selon les typologies ;
- L'augmentation du flux annuel de déchets en transit ;
- La modification de la localisation de certaines catégories de déchets, du fait de la réaffectation de certaines alvéoles de stockage ;
- La modification du flux de circulation des poids-lourds, du fait de l'extension des limites d'exploitation du site et la fluidification de ce dernier.

Aucune modification en termes d'activités n'est prévue sur le site.

De même, la nature des déchets réceptionnés n'est pas susceptible d'évoluer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est également visé par une procédure de porter à connaissance des modifications des conditions d'exploiter, au titre de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement et au titre de l'article 1.7.1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 régissant les activités de l'établissement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Stockage de déchets dangereux en transit sur le site - Capacité maximale à l'instant t sur le site, supplémentaire par rapport à la situation existante et autorisée :	37,75 tonnes à l'instant t
Capacité totale de déchets dangereux en transit, soumis à la rubrique 2718 :	437,75 tonnes à l'instant t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CDS Services
20 rue Jean Moulin
28700 BEVILLE-LE-COMTE

Coordonnées géographiques¹ Long. 48° 25' 57" 88 Lat. 0 1° 42' 39" 61

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'établissement a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de l'obtention de son autorisation d'exploiter en 2011.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont recensées à : - 2,6 km au Nord-Est pour la ZNIEFF de type I - "Bassin et aulnaie de Roinville" ; - 1 km à l'Est pour la ZNIEFF de type II - "Vallées de la Voise et de l'Aunay". Cette ZNIEFF concerne le cours d'eau de la Voise, associé à une zone de marais.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve sur le territoire communal de Béville-le-Comte, dans le département d'Eure-et-Loir, en dehors des zones de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone visée par un arrêté de protection du biotope, la plus proche du site, est recensée à une trentaine de kilomètres de l'établissement.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve sur le territoire communal de Béville-le-Comte, dans le département d'Eure-et-Loir, en dehors du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors et à distance de tout parc ou réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'exposition au bruit le plus proche est situé sur la commune de Chartes, à une quinzaine de kilomètres à l'Est, au niveau de l'aérodrome de la ville.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection de monument ou élément du patrimoine remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béville-le-Comte n'est visée par aucun plan de prévention des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement CDS Services est situé sur l'ancien site FIBA SA (fabrication de peinture et vernis), répertorié en tant que site BASIAS référencé CEN2800097. Dans le cadre du réexamen IED, la société CDS Services a fait l'objet d'un rapport de base IED sur l'état des sols et des eaux souterraines. Ce rapport n'a pas démontré la présence de sources de pollution majeures sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béville-le-Comte n'est pas située sur une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site occupé par les installations de CDS Services n'est pas intégré dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CDS Services n'est pas situé à proximité ou sur le territoire d'un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 au titre de la Directive Habitats, le plus proche est recensé à 3,2 km des limites du site CDS Services. Il s'agit du site "Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents". Au titre de la Directive Oiseaux, il s'agit du site "Beauce et vallée de la Conie", situé à 2,8 km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé dans l'environnement proche de l'établissement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'extension des limites du site pour l'aménagement d'un merlon, la création d'une voie poids-lourds et la réorganisation du bâtiment d'exploitation. Aucune modification des activités ou du fonctionnement n'est prévu. La consommation en eau de l'établissement ne sera pas impacté - l'alimentation du site en eau potable est assurée par le réseau communal.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas le sous-sol, et ne créera pas d'impact ou de modification sur les masses d'eau souterraines du secteur.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implique la création d'un merlon végétalisé en limite Ouest du site et la création d'une nouvelle voirie pour les poids-lourds. Il ne sera pas excédentaire en matériaux.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la création d'un merlon végétalisée qui pourra nécessiter l'apport de terres végétales extérieures.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le merlon sera aménagé en limite du site et ne prends pas place sur une zone susceptible d'accueillir une faune et une flore remarquables. De plus, ce merlon sera végétalisé, et permettra d'accueillir des espèces locales. Le site n'est pas implanté au sein de continuités écologiques, notamment celles qui pourraient être en lien avec les sites NATURA 2000 du secteur.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au plus proche à 2,8 km du site NATURA 2000 le plus proche, ce site ayant été classé au titre de la Directive Oiseaux. Le projet ne comprend pas d'installations de grande hauteur pouvant perturber la circulation de l'avifaune. De plus, le merlon végétalisé prévu en limite Ouest du site pourra éventuellement accueillir des espèces d'oiseaux locales en favorisant la création de nouveaux habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à une distance relativement éloigné des sites NATURA 2000 du secteur pour ne pas générer d'incidences à leur égard. De plus, aucun site inscrit n'est situé dans le secteur de l'établissement CDS Services.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend un merlon paysager en limite Ouest des limites de l'établissement. Ce merlon occupera une partie de la parcelle 155, classée en zone agricole selon le règlement d'urbanisme local. L'emprise foncière ne sera toutefois que faible, et ne remet pas en cause l'usage de l'ensemble de la parcelle agricole concernée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRt n'est recensé sur le secteur du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRn n'est recensé dans le secteur du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les activités de l'établissement CDS Services, et n'induit pas de risques sanitaires. Le site CDS Services n'est pas situé dans un secteur impacté par les risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend, entre autres, la création d'une nouvelle voirie dédiée aux poids-lourds. Toutefois, aucune augmentation du trafic actuel du site n'est à prévoir. Le projet permettra de fluidifier les flux de véhicules sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne, entre autres, la réorganisation des stockages à l'intérieur du bâtiment d'exploitation. Aucune nouvelle activité, notamment à l'extérieur du bâtiment, ne sera induite par le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne, entre autres, l'augmentation des capacités de stockage de déchets sur le site. Toutefois, l'ensemble de ces déchets est et sera stocké dans des alvéoles dédiées au sein du bâtiment d'exploitation.</p> <p>Les activités de l'établissement ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend la création d'une nouvelle voirie dédiée aux poids-lourds. Le passage des poids-lourds peut générer des vibrations dans le sol, mais celles-ci n'ont pas tendance à être ressenties en dehors des limites du site.</p> <p>L'établissement CDS Services n'est pas concerné par les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend la création d'une nouvelle voirie dédiée aux poids-lourds. Cette voie de circulation sera associée à des éclairages de sécurité, pour assurer la sécurité des conducteurs en période de faible luminosité. Ces éclairages seront dirigés au maximum vers le sol.</p> <p>De même, le site CDS Services dispose d'éclairages extérieurs afin d'assurer le travail en sécurité des opérateurs durant les périodes de faible luminosité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'induit aucune nouvelle activité sur le site.</p> <p>Les augmentations de capacité de stockage sur le site concernent des déchets stockés à l'intérieur du bâtiment d'exploitation.</p> <p>Aucune nouvelle source d'émission dans l'air ne sera associée au projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de ruissellement sur la nouvelle voirie seront collectées par un réseau dédié, dirigées vers le bassin actuel de rétention du site. Ces eaux seront traitées via les séparateurs hydrocarbures du site, avant rejet au réseau de la zone.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement sur le parking poids-lourds seront traitées par un séparateur hydrocarbures et infiltrées dans le sol au niveau d'une noue.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas associé à la production d'effluents, autres que les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries évoquées dans le point précédent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'induirait pas l'augmentation de la production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux de l'établissement CDS Services. Aucune nouvelle activité ne sera générée par le projet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein du site CDS Services, qui se trouve en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Le site se trouve en dehors du centre-ville, limitant l'impact paysager de l'ensemble. Un merlon sera de plus en plus aménagé sur toute la limite Ouest pour atténuer la visibilité des installations.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend en partie place sur une parcelle agricole (pour l'aménagement du merlon). Toutefois, l'emprise de celui-ci, sur une dizaine de mètres de largeur notamment, n'impactera pas l'usage agricole de la parcelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les modifications envisagées par la société CDS Services consistent en l'extension du périmètre ICPE, la réorganisation de l'aménagement du bâtiment d'exploitation principal, et l'évolution des tonnages de déchets en transit sur le site. La mise en place de ces modifications auront pour but d'améliorer la circulation des engins et d'optimiser le stockage, la réception et les flux de déchets sur le site.

Ces évolutions n'ont pas vocation à générer des effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine. De plus, le merlon aménagé sera végétalisé afin de faire un écran visuel et acoustique par rapport aux habitations les plus proches. Les déchets seront stockés au sein de zones coupe-feu, limitant ainsi le risque d'incendie.

La gestion des eaux pluviales de ruissellement sur les voiries permettra de diriger les eaux vers un bassin de régulation intermédiaire, afin de ne pas surcharger le bassin de rétention actuel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, au travers de ses différentes composantes, ne sera pas à l'origine d'impact ou d'effets négatifs notables sur l'environnement de l'établissement CDS Services et sur la santé humaine des riverains du site. L'analyse des impacts du projet est étudiée au travers du dossier de porter à connaissance des modifications des conditions d'exploiter déposé en parallèle.

Ce dossier démontre notamment que les modifications des conditions d'exploitation sollicitées ne sont pas susceptibles d'entraîner une modification des impacts attendus sur les différents compartiments environnementaux par rapport à la situation actuelle. Une évaluation environnementale ne nous apparait donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

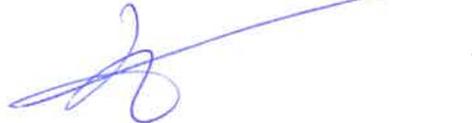


Fait à **Béville-le-Comte**

le, 17/11/2020

Signature

S Heidmann



CDS SERVICES

ZA - 20 Rue Jean Moulin

28700 BEVILLE LE COMTE

Tél. : 02 37 31 23 79 - Fax : 02 37 31 34 81

SIRET : 439 738 055 00029 - APE 900 E



Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

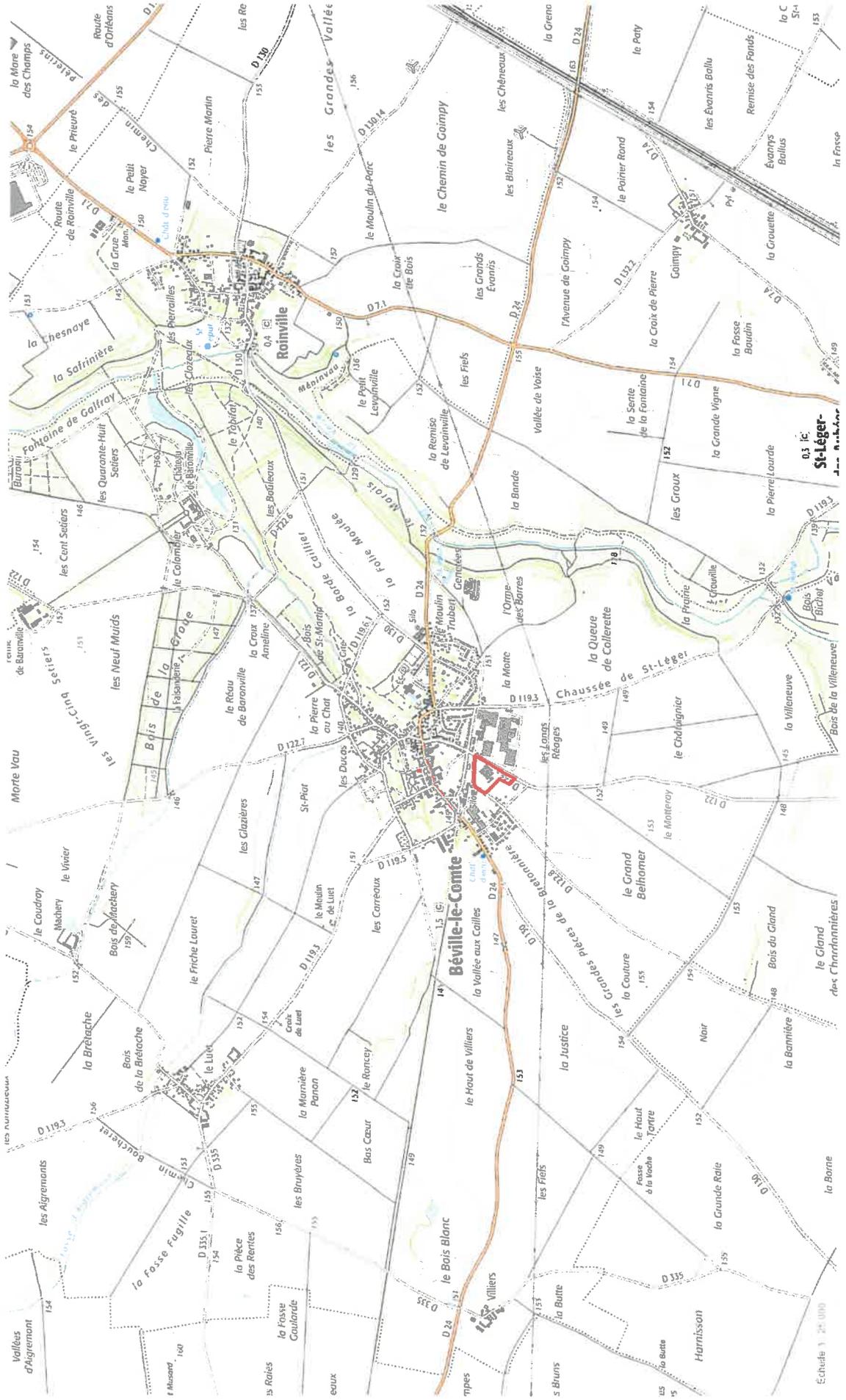
Nom	CDS Services	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	20	Extension	Nom de la voie Rue Jean Moulin
Code postal	28700	Localité	BEVILLE-LE-COMTE
		Pays	FRANCE
Tél.	02 37 31 23 79	Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	HEIDMANN	Prénom	Stéphane
Qualité	Directeur du site		
Tél.	02 37 31 23 79	Fax	
Courriel	sheidmann	@	cds-services.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

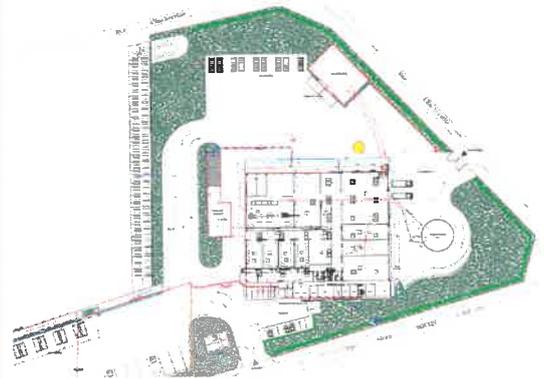
Annexe 2 – Plan de situation au 1/25000ème



Annexe 3 – Photographies du projet



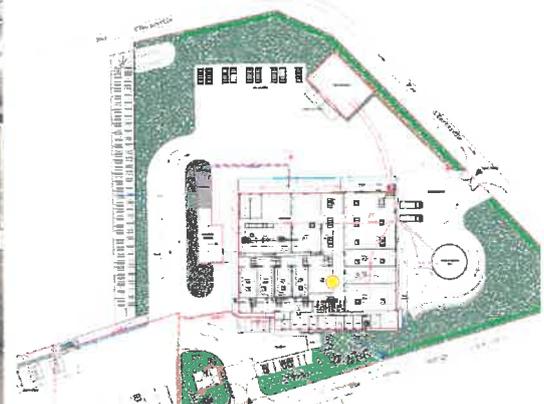
> Déplacement de la bâche incendie et augmentation de la capacité de stockage



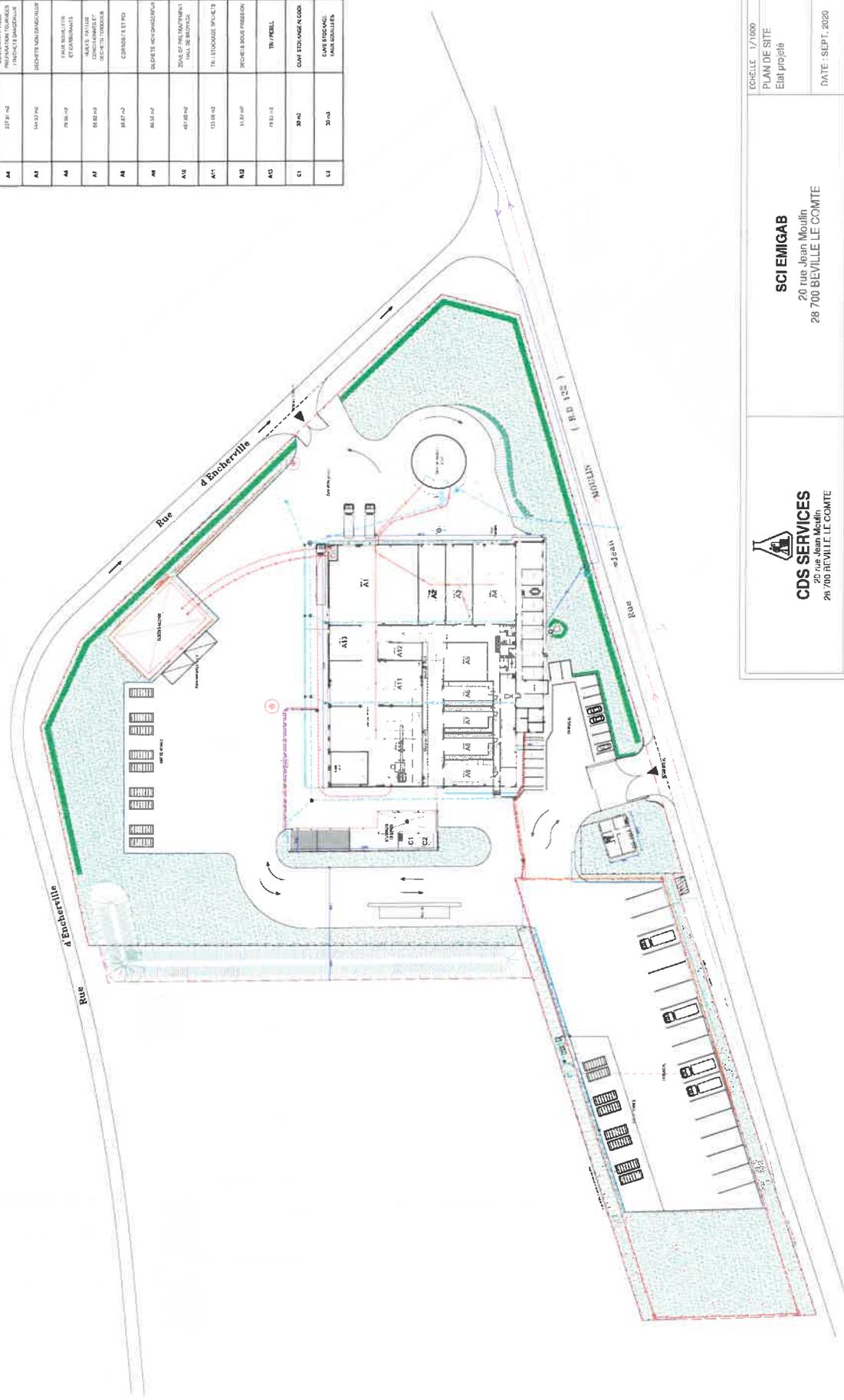
> Projet de création d'une nouvelle voirie, déplacement du pont-bascule et aménagement d'un merlon paysager



> Réaménagement des alvéoles de stockage



ANNEE	CHANGEMENTS	TYPE DE TRAVAIL
A1	473,35 m ²	TR. RECEPTION
A2	141,36 m ²	DECHETS NON DANGEREUX
A3	145,59 m ²	MATIERES PREMIERES DANGEREUSES ET PCV
A4	277,9 m ²	CONTENANTS POUR DANGEREUX ET PCV / PRODUITS DANGEREUX
A5	144,92 m ²	DECHETS NON DANGEREUX
A6	78,26 m ²	FAVUS SOLAIRES ET CARBONATS
A7	83,83 m ²	HALES D'ATLIERE POUR DANGEREUX ET PCV
A8	88,7 m ²	CONTAINERS ET PCV
A9	86,55 m ²	DECHETS NON DANGEREUX
A10	477,88 m ²	ZONAGE PRELIMINAIRE / ZONAGE DEFINITIF
A11	133,08 m ²	TR. STOCKAGE SPECIFICS
A12	33,9 m ²	DECHETS SOUS PRESSION
A13	71,83 m ²	TR. PEILL
C1	30 m ²	CLAUDE STOCKAGE ALCOOL
C2	30 m ²	CLAUDE STOCKAGE SALES SOLIDES



ECHELLE : 1/1000
 PLAN DE SITE
 Etat projeté

SCIEMIGAB
 20 rue Jean Moulin
 28 700 BEVILLE LE COMTE

CDS SERVICES
 20 rue Jean Moulin
 28 700 BEVILLE LE COMTE

DATE : SEPT. 2020

Annexe 5 – Plan des abords au 1/3000^{ème}

